

(En comité.)

Police à cheval du Nord-Ouest :—

|                                                                                                                                       |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Somme nécessaire pour compléter le service de l'exercice.....                                                                         | \$35,000 00 |
| Somme nécessaire pour payer le solde de la note de Wm. Gordon, pour ferrage de chevaux, à 75c. le fer au lieu de 51c. déjà payés..... | 613 25      |

M. DALY : Le premier crédit est nécessaire par l'envoi d'un détachement de police dans le district septentrional du Yukon. L'autre crédit est une ancienne réclamation pour ferrage de chevaux d'un nommé William Gordon, de Prince-Albert. Le prix du ferrage des chevaux à cette époque était de 75 centins le fer, et Gordon a reçu ce prix jusqu'à une certaine date. La police a voulu lui donner 50 centins, mais Gordon a demandé 75 centins, vu le prix élevé du charbon, du fer et des clous à l'époque de la rébellion.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Nous aurons certainement une autre rébellion au Nord-Ouest, si vous payez le ferrage des chevaux moyennant 75 centins le fer. Cette réclamation date de dix ans. Je crois qu'il vaudrait mieux la suspendre.

M. DALY : Nous avons l'opinion de feu sir John Thompson que, vu que 75 centins le fer étaient ce que Gordon exigeait du public, il avait le droit d'exiger le même taux de nous. Les gages, le charbon, le fer et les clous étaient à des prix élevés à l'époque de la rébellion.

Sauvages; Ontario et Québec :—

|                                                                                                                                                                                                                                                                          |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Rémunération à M. John Ormiston, percepteur des douanes au port de Gana-<br>noque, pour services rendus en qualité<br>d'agent du département des Affaires<br>des Sauvages dans la vente d'îles du<br>fleuve Saint-Laurent dans le cours des<br>étés de 1894 et 1895..... | \$ 200 |
| Pour frais d'hommes de loi, etc., encourus<br>pour les Mississaguas relativement à la<br>présentation de leurs réclamations au<br>conseil des arbitres.....                                                                                                              | 2,000  |

M. DALY : Relativement au premier crédit, M. Ormiston ne pouvait pas être payé sur le revenu consolidé, sans que l'argent fût voté par le parlement, vu qu'il était fonctionnaire du gouvernement. Il a vendu un certain nombre d'îles, et cela représente sa commission. L'argent sera remboursé au gouvernement sur les fonds de la tribu qui possédait ces îles, mais il a fallu le voter ainsi.

Le crédit suivant est pour les dépenses faites pour les Mississaguas dans l'arbitrage entre l'Ontario et Québec, relativement à une réclamation qu'ils avaient contre la province de l'Ontario, réclamation que les arbitres n'ont pas jugée bien fondée. Ce crédit est destiné à les rembourser des dépenses légales qu'ils ont faites. La décision rendue contre eux a réduit leur capital dans une telle mesure, qu'ils n'ont pas été capable de payer leurs dépenses légales.

M. PATERSON (Brant) : Vont-ils payer le principal ?

M. DALY : C'est une question qu'il faudra régler plus tard.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : A qui va cet argent ?

M. DALY : A une société de Hamilton. Je ne saurais m'en rappeler le nom. Ce sont les sauvages eux-mêmes qui avait retenu ses services.

M. MULOCK.

Pour pourvoir à l'achat de grain de semence et d'instruments aratoires, afin de mettre à exécution le projet relatif à l'amélioration de la condition des Métis dans les Territoires du Nord-Ouest..... \$2,000

M. DALY : Lorsque l'école industrielle de Saint-Boniface fut construite, le terrain fut acheté de la corporation archiepiscopale. A cette époque, il paraît que l'on a fait un arrangement d'après lequel nous devions lui donner des terres en échange des quarante-quatre acres. Cet arrangement n'a pu être mené à bonne fin, et l'affaire est toujours restée en suspens, depuis, et ce crédit est destiné à régler toute la réclamation.

Pour la venue de George McPherson, ex-agent des Sauvages de la région du Lac des Bois, pour services rendus par lui comme agent des Sauvages à l'Angle Nord-Ouest, entre le 1er octobre 1875 et le 1er juillet 1896, date la nomination en permanence à cette position..... \$200 00

Sir RICHARD CARTWRIGHT : La somme est légère, sans doute, et il est très désagréable de discuter cela, mais je le demande au sens commun de la Chambre : quand cela va-t-il finir ? Il y a vingt ans que cela a commencé, et l'on présente aujourd'hui cette réclamation. Je crois réellement que dans l'intérêt général, l'honorable ministre des Finances devrait suspendre ou abandonner ce crédit.

M. DALY : Nous le suspendrons.

Commission géologique—Somme nécessaire pour continuer les forages artésiens dans les Territoires du Nord-Ouest..... \$3,957 57

M. CHARLTON : Jusqu'à quel point ont réussi les expériences que l'on a faites ?

M. DALY : Ce crédit est destiné à la continuation des forages dans les terrains pétrolifères des montagnes de l'Athabaska. On a déjà creusé jusqu'à 1,700 pieds, et l'on s'attend à frapper le pétrole à 1,800 pieds ou 1,900 pieds, et, jusqu'ici, les indices sont très satisfaisants.

Pour payer les dépenses entraînées par la délimitation de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis, le long des frontières du Nouveau-Brunswick, de Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Anglaise..... \$25,000

M. DALY : Cela a trait à la baie de Passamaquoddy, Nouveau-Brunswick. Nous rétablissons quelques-unes des bornes le long de la frontière qui sépare la province de Québec du Vermont, et nous recherchons la frontière dans le lac Erié et le lac des Bois, des différends s'étant élevés, relativement aux pêcheries.

Il paraît que dans la Colombie-Anglaise, en relevant le 40e parallèle, des explorateurs ont suivi une direction ouest et les autres, une direction est, et il y a une ligne au nord et une autre au sud. On a fait des établissements du côté de notre pays au sud. Jusqu'aujourd'hui, il n'y a pas eu d'établissements à cause de la réserve des Sauvages, mais cette partie est à la veille d'être ouverte à la colonisation, et nous craignons que des différends ne s'élèvent au sujet de la question de savoir si ce territoire appartient au Canada ou aux Etats-Unis, et nous avons l'intention d'envoyer un arpenteur